

Les avis de l'ADEME nos dernières mises en ligne

Voici les dernières publications proposées par l'ADEME concernant les Avis de l'ADEME. Pour retrouver plus de références, vous pouvez consulter la [Librairie ADEME](https://www.librairie.ademe.fr). En tapant vos mots-clés ou en cherchant par thématique, vous aurez accès à d'autres documents.

Agriculture, alimentation, forêt, bioéconomie

AVIS ADEME SUR LES PRODUITS BIOSOURCÉS

2025/02 - 11 P - 012797

Les produits biosourcés, sont composés de matières issues du monde du vivant : la biomasse (ex : le bois, le lin, la laine ou les algues). Ils représentent une alternative prometteuse aux ressources fossiles. Ils s'intègrent dans de nombreux secteurs, de la construction au textile, et offrent sous certaines conditions un potentiel considérable pour une économie plus décarbonée. La France, avec près de 90% de son territoire couvert de surfaces agricoles ou forestières, est un acteur clé de cette bioéconomie en plein essor. Face à ce constat, il est essentiel de comprendre les enjeux et les défis liés au développement des produits biosourcés, afin d'assurer une transition responsable et durable.



Bâtiment

AVIS DE L'ADEME : VAGUES DE CHALEUR : LA CLIMATISATION VA-T-ELLE DEVENIR INDISPENSABLE ?

2024/06 - 12 P - 012569

Le GIEC anticipe dans son rapport de 2022 l'augmentation de la durée, de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur. Ces vagues pourraient survenir trois années sur quatre et durer de mai à octobre, amplifiant les îlots de chaleur urbains et réduisant le confort thermique des occupants des bâtiments, ce qui impactera fortement les territoires. Il est donc nécessaire d'anticiper l'impact des vagues de chaleurs, notamment sur les bâtiments, en planifiant en priorité des actions de maîtrise des besoins de froid. Dans ce cadre, l'ADEME détaille dans son nouvel AVIS « Vagues de chaleur : la climatisation va-t-elle devenir indispensable ? », ses recommandations pour adapter les bâtiments à ces vagues de chaleurs, en particulier en ce qui concerne le déploiement des équipements de production de froid.



Changement climatique

AVIS DE L'ADEME - L'AVENIR DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2024/06 - 13 P - 012572

Il n'y a plus à démontrer que le changement climatique et les diverses crises et pollutions environnementales touchent tous les secteurs de la société. Les activités physiques et sportives (APS) et les grands événements sportifs nationaux et internationaux (GESI) ne sont pas épargnés.

L'ADEME se propose, par cet AVIS, de donner des clés de lecture pour comprendre l'impact du changement climatique sur les APS, formuler des pistes pour adapter les infrastructures et faciliter la pratique du sport dans un climat qui change, tout en limitant l'empreinte climatique et écologique du sport et son écosystème. Le futur des APS et du sport de compétition de demain se réfléchissent dès aujourd'hui afin de s'adapter aux transformations climatiques et culturelles en cours et à venir.



Consommer autrement

AVIS DE L'ADEME : NUMÉRIQUE & ENVIRONNEMENT : ENTRE OPPORTUNITÉS ET NÉCESSAIRE SOBRIÉTÉ

2025/01 - 12 P - 012717

Depuis quelques décennies, le numérique se développe et a un impact important sur nos modes de vie, sur les modèles d'affaire des entreprises ou sur les modalités d'action de l'Etat. Il a été depuis longtemps perçu comme intrinsèquement vertueux d'un point de vue environnemental («dématérialisation», «virtuel»...). Est-ce toujours le cas ?

Si certaines applications du numérique ont un impact positif sur l'environnement, l'impact environnemental du secteur numérique est déjà significatif et en forte croissance.



Version anglaise : DIGITAL TECHNOLOGY & THE ENVIRONMENT OPPORTUNITIES AND THE NEED FOR SOBRIETY - ADEME POSITION PAPER

2025/01 - 12 P - 012792

Énergies

AVIS DE L'ADEME SUR L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE

Sélection de 30 témoignages d'entreprises françaises qui se sont lancées.
2025/01 - 9 P - 012831

Le marché de l'autoconsommation individuelle photovoltaïque connaît un essor très important ces dernières années et participe ainsi à l'accélération du déploiement de l'énergie solaire en France, à moindre coût pour les finances publiques. Le fort intérêt pour une production locale d'énergie renouvelable est confirmé dans les enquêtes d'opinion successives (baromètre énergie ADEME), et renforcé par certaines évolutions du cadre réglementaire ainsi que la continuité des dispositifs de soutien financier.

Dans ce contexte, le présent document fait le point sur le cadre technique et réglementaire de l'autoconsommation individuelle fin 2024, et présente les résultats de l'intérêt économique de ces installations pour les particuliers, les entreprises et les collectivités.



AVIS DE L'ADEME SUR LE STOCKAGE ET LA FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Quel rôle du consommateur dans l'évolution du système électrique ?
2025/01 - 9 P - 012830

Le système électrique réunit la production, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité, en interaction avec les consommateurs. Dans ce système, l'équilibre instantané nécessaire entre la production et la consommation a été historiquement assuré par des moyens de production flexibles et par le stockage hydroélectrique, adaptant leur puissance pour couvrir le profil de la demande d'électricité, relativement prévisible mais essentiellement subi.

Avec l'essor rapide de nouveaux usages de l'électricité, et l'augmentation des moyens de production renouvelables variables, il est désormais nécessaire d'adapter plus finement la demande d'électricité. Le consommateur, qu'il soit particulier, industriel ou collectivité, se voit ainsi doté d'un rôle majeur en participant à son échelle à l'équilibrage du système en décalant une partie de ses usages électriques sur les périodes les plus favorables. De nouvelles technologies de stockage permettant également de faciliter l'équilibre offre-demande.

Quels sont alors les rôles respectifs du consommateur, de la flexibilité de la demande et du stockage dans l'évolution du système électrique ? Cet avis de l'ADEME propose de s'y intéresser afin de donner des clés de lecture sur ces sujets à forts enjeux pour l'opération du système électrique en France.



AVIS DE L'ADEME SUR LE CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS 2024/10 - 13 P - 012821

Le chauffage domestique au bois est un enjeu incontournable et stratégique de la transition énergétique. Le bois énergie correspond aujourd'hui à 40% des énergies renouvelables produites en France, largement devant les autres sources renouvelables. Le bois domestique est une énergie renouvelable et économiquement compétitive pour les particuliers, notamment ceux vivant en zone rurale et périurbaine. La ressource est locale et contribue à l'indépendance énergétique, ainsi qu'au développement ou maintien d'emplois territoriaux. Une attention doit être portée à la qualité de l'air : la combustion du bois émet des polluants atmosphériques, notamment des particules, qui dépendent fortement du type d'appareils et de son ancienneté.



Société et politiques publiques

AVIS DE L'ADEME SUR LA TRANSITION JUSTE 2024/04 - 9 P - 012461

Il y a beaucoup plus à perdre qu'à gagner à l'inaction climatique en France et dans le monde. La notion de « transition juste », inscrite au préambule de l'accord de Paris, ne dit pas autre chose. Il s'agit bien, en premier, de faire la transition car c'est un objectif d'intérêt général majeur, qui conditionne à terme, tous les autres.

La transition juste est une transition :

- qui accompagne la cessation ou la mutation des activités brunes et le développement des activités vertes ...
- tout en tenant compte des vulnérabilités propres aux différentes composantes de nos sociétés et de nos économies.
- et qui soit élaborée le plus démocratiquement possible par l'ensemble des parties prenantes, dont les citoyens, les ONG, les syndicats, les entreprises et les collectivités, aux différentes échelles territoriales.



Urbanisme, territoires et sols

AVIS DE L'ADEME : LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE POUR ATTEINDRE LE ZAN, UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES 2024/12 - 12 P - 012715

L'artificialisation nette des sols est le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols. Il s'agit donc de comptabiliser la différence entre les espaces nouvellement artificialisés et les espaces désartificialisés sur une période et un territoire donné. Ce solde devra être nul en 2050, c'est l'objectif que s'est fixé la France avec le ZAN, le « Zéro Artificialisation Nette » qui a été adopté dans le cadre de la Loi Climat et Résilience de 2021. Afin d'atteindre l'absence d'artificialisation nette en 2050, la loi fixe ainsi un premier jalon de division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

